

# Valcros, Arbois : tous les terrains restent aux Roms

La municipalité d'Aix demandait leur expulsion, elle a été déboutée par la justice. Une chance pour l'intégration des Roms, juge leur comité de soutien

**J**e ne veux plus un seul Rom sur ma commune", soutenait Maryse Joissains en mai 2012. C'est bien tenté, mais c'est raté. Le 3 novembre, suite à deux procès en appel, la justice a décidé de ne pas faire expulser les Roms installés sur deux terrains de la municipalité - dans le quartier de Valcros et sur le plateau de l'Arbois, où se trouvait auparavant la Société protectrice des animaux (*lire ci-dessous*). Si ces évacuations avaient été demandées par la mairie d'Aix-en-Provence, c'est bien leurs refus qui réjouissent le Collectif aixois pour les droits et la dignité des Roms, des immigrés et des sans-papiers (Caddris). "Cesse enfin cette valse perpétuelle qui dure depuis de nombreuses an-

**"Nous souhaiterions échanger avec la municipalité."**

LE CADDRIIS



Marc Durand, du collectif de soutien aux Roms, hier dans le camp de l'Arbois. Le 3 novembre, la cour d'appel a débouté la mairie d'Aix : il n'y aura pas d'expulsion.

/PHOTO SERGE MERCIER

nées dès qu'ils s'installent quelque part", explique M<sup>e</sup> Claudie Hubert, avocate des Roms, population sédentaire originaire de Roumanie ou de Hongrie. Sur la commune et alentours, "leur nombre est stable depuis des années, entre 200 à 250 personnes enfants compris", assure le collectif.

"Les expulsions, cela remet tout en cause : le travail d'accompagnement des associations, la scolarisation des enfants, l'insertion des adultes, commente Martine Peronnet, membre du Caddris. S'ils sont chassés tout le temps, l'on ne

peut rien construire." Et M<sup>e</sup> Hubert d'expliquer ce qui s'est joué au tribunal : "Sont opposés d'une part le droit de propriété et d'autre part le droit à un domicile et l'intérêt supérieur de l'enfant." Lors des dernières décisions de justice, ce sont donc ces derniers qui ont été privilégiés.

Sur le terrain du plateau de l'Arbois, où quatre-vingt à quatre-vingt-dix personnes vivent dans de vieilles caravanes, l'on est plutôt soulagé. Dimitri est en France depuis 2009, et sur ce camp depuis son ouverture, en juillet 2015. Il travaille dans

une entreprise d'insertion, où il s'occupe des espaces verts. Il a trois enfants, dont deux scolarisés : sa fille est dans une école primaire des Milles, et son fils "en CAP au lycée Vauvenargues", assure Marc Durand, du collectif. Avec sa famille, il devrait s'installer dans un logement au Val-Saint-André, à Aix, le 5 décembre prochain. Dimitri en est ravi car "c'est pas une vie, ici, c'est dur", glissait-il hier au milieu du camp, entre deux flaques, les pieds dans la boue pour cause de pluie diluvienne.

Ce que souhaite le collectif

et les Roms, à moyen terme ? Trouver un terrain. D'entente, pour commencer. Avec la mairie. "Nous souhaiterions échanger avec la municipalité, et voir s'il est possible d'obtenir un terrain stable pendant quelques années, 3 à 4 ans, comme cela a été fait à Gardanne, explique Martine Peronnet. Mais nous n'avons aucun interlocuteur. Nous voulons accompagner intelligemment les Roms en respectant leurs droits, comme ceux de la Ville."

Ville qui n'a pas souhaité réagir "pour le moment".

François RASTEAU

## Justice : ils sont venus, ont vu, ont vaincu

"Nous faisons appel des deux ordonnances de référé du TGI d'Aix, à la demande de la mairie, pour les camps de Valcros et de l'Arbois, où des Roms s'étaient installés après de multiples expulsions à l'été 2015", détaillait M<sup>e</sup> Claudie Hubert le 3 octobre 2016, lors des audiences devant la cour d'appel d'Aix.

Le 3 novembre, les résultats sont tombés. Pour le campement du plateau de l'Arbois, le tribunal a retenu que "les familles concernées vivent dans la région d'Aix-en-Provence depuis de nombreuses années", que "les familles bénéficient de soutien (...) leur permettant de scolariser leurs enfants, suivre des formations, rechercher du travail", que "la volonté d'insertion est avérée par les multiples témoignages produits", et que "une nouvelle expulsion mettrait à néant tous les efforts entrepris en vue d'une insertion sociale et professionnelle".

De plus, comme aucune mesure d'accompagnement n'a été envisagée - comme le demande la circulaire interministérielle du 26 août 2012 -, "une mesure d'évacuation du terrain ne mettrait pas fin à cette situation mais la déplacerait seulement". Bref, la cour a débouté "la commune d'Aix-en-Provence de toutes ses demandes" et la condamne même à payer les frais de justice.

Pour la parcelle occupée dans le quartier



En octobre, les Roms de Valcros et de l'Arbois faisaient appel pour que la demande d'expulsion de la mairie soit rejetée. En novembre, c'est gagné.

/PHOTO SERGE MERCIER

de Valcros, la cour d'appel donne les mêmes arguments pour parvenir à la même conclusion. Et une nouvelle demande d'évacuation des terrains de Valcros de la part de la mairie a été refusée.

Enfin, l'office Pays d'Aix habitat (PAH), propriétaire du Foyer les Abeilles à Encagnane occupé pendant quelques mois par

des familles de Roms en 2015, demandait, entre autre, "23 300 euros à titre de remise en état". Or, le bâtiment, à l'abandon depuis 2010, "ne comprenait pas d'installation d'eau, de sanitaires et d'électricité". Résultat : le tribunal "débouta l'office PAH de l'ensemble de ses demandes".

F. R.